

## **INSCRIPTION CANTINE, GARDERIE ET VACANCES.**

**Après avoir remis les documents nécessaires à l'inscription,**

Vous recevez un identifiant, un code de connexion provisoire et un guide d'utilisation du logiciel.

Les enfants devront être inscrits au plus tard le dimanche minuit de la semaine précédente. (Exemple : pour la semaine 2 du 06/01/2020 au 10/01/2020 l'inscription doit être faite au maximum le dimanche 05/01/2020 minuit) Passé ce délai les inscriptions resteront possibles mais uniquement avec la Mairie (vous devrez être sur place afin de régler l'inscription) et des pénalités de retard seront appliqués.

Aucun délai maximum d'avance n'est fixé, vous pourrez vous inscrire pour l'année scolaire complète si vous le souhaitez ou 1 mois, 2 mois, 3mois ect.. Pour valider vos inscriptions, il vous faudra impérativement payer votre panier sinon vos enfants ne seront pas inscrits.

Nous vous offrons la possibilité d'annuler vous-même une inscription jusqu'au matin même 8h30 (sauf pour la garderie du matin qui doit être annulée avant 7h45), le paiement vous sera alors automatiquement restitué dans votre cagnotte en ligne.

**ATTENTION ! Vous devez faire vous-même la manipulation. Les inscriptions qui ne seront pas annulés par les parents ne seront pas remboursables sauf cas d'urgence comme une hospitalisation ect.. (Un justificatif devra être fournis impérativement et une décision sera prise par la commission école)**

Nous restons évidemment à votre disposition pour toute question.